

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2023

RÉPONDRE À LA CRISE DU LOGEMENT CHEZ LES JEUNES - (N° 1771)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CE13

présenté par

M. Bazin

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que la situation des finances publiques de la France est très dégradée (encours de la dette de 2 258 858 769 693 € en septembre 2023), les mesures nouvelles de dépenses doivent être ciblées et proportionnées. Or, cet article 3 propose une augmentation indifférenciée pour tous les allocataires basée uniquement sur un critère d'âge. Il s'agirait donc d'une mesure extrêmement coûteuse et bénéficiant indifféremment à tous les jeunes. En conséquence, l'objet de cet amendement est de supprimer cet article 3.